



# COMMUNICATION SUR LES PROGRÈS 2019

# **Pacte Mondial des Nations Unies**



L'engagement du dirigeant Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies Nos actions et engagements L'entreprise en quelques mots

# L'ENGAGEMENT DU DIRIGEANT



Ma vision pour Sigma, c'est de construire un groupe visible et attractif. Un groupe connu et reconnu pour son engagement et son efficacité auprès de ses clients, mais aussi un groupe engagé dans une contribution volontaire à une économie responsable.

Nous avons réuni ces éléments dans le concept de l'entreprise HPI : l'entreprise Humaniste, Performante, Innovante.

L'entreprise HPI intègre l'enjeu du développement durable et se reconnaît avec ses clients satisfaits, des collaborateurs épanouis, une performance économique durable, des parties prenantes interpellées.

Conscient de l'importance croissante de cet enjeu, Sigma a construit sa démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) au cours des dernières années adossée à une dynamique de labellisation et a souhaité adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies en 2017. Sigma s'est ainsi engagé à respecter et à appliquer l'ensemble des principes cités du Pacte qui concernent à la fois la responsabilité sociétale de l'entreprise, son comportement et ses actions face au développement durable et aux problèmes d'environnement, et son engagement social.

Cette année nous publions donc notre première Communication sur les Progrès (COP) construite sur la base des engagements d'amélioration issus de notre démarche RSE.

Dans la continuité Sigma est heureux de renouveler son engagement auprès du Pacte Mondial des Nations Unies en soutenant à nouveau les dix principes concernant les droits de l'Homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption, qui sont en adéquation avec nos valeurs et nos fondamentaux depuis notre origine.

Sigma s'engage à travailler à la promotion et au respect des principes du Pacte mondial dans sa sphère d'influence et à poursuivre les efforts entrepris de manière globale en matière de Responsabilité sociétale de l'entreprise.

Philippe Oléron, Président

# LES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Lancé en 2000, le Pacte Mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises du monde entier à aligner volontairement leurs stratégies et opérations sur les dix principes universellement acceptés dans les domaines des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

En adhérent au Pacte Mondial des Nations Unies en 2017, Sigma s'est engagé à promouvoir cette initiative internationale.

Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies découlent de :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme
- La Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- La Convention des Nations Unies contre la corruption



# NOS ACTIONS ET ENGAGEMENTS

#### Nos principes généraux

Sigma entend incarner, dans des actions existantes ou prévues, des valeurs qu'il souhaite défendre et promouvoir : Authenticité, Engagement, Respect, Fierté, Solidarité, Plaisir. Sigma est convaincu que sa réussite provient aussi de sa culture, et souhaite continuer son développement en s'appuyant sur les valeurs précitées. Le groupe s'engage à faire vivre concrètement cet « esprit Sigma – entreprise HPI » à travers un comportement qui favorise de saines pratiques.

Sigma, en agissant avec intégrité, tisse un lien de confiance avec ses parties prenantes. Le défi consiste à consolider ce lien, à le faire partager et perdurer.

















H.E. António GUTERRES Secrétaire Général Nations Unies New York, NY 10017 USA

La Chapelle-sur-Erdre, le 17 juillet 2017

#### Objet: Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unles

Honorable Secrétaire-Général, J'ai Phonneur de vous confirmer que SIGMA INFORMATIQUE soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, sos opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Egalement, de participer à des projète collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable. SIGMA INFORMATIQUE fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre antreprise dans l'intégration des 10 principes et dans le soutien de tous groupes de travail spécialisés créé par le UN Global Compact que notre entreprise paut reploihdra è une date utlétreure.

Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes

2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contro la

corruption.

3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés
Veuillez agréer, Honorable Secrétaire Général, nos Meilleures salutations,

- Partager notre projet d'entreprise avec toutes nos parties prenantes et produire notre premier rapport RSE.
- Animer notre réflexion stratégique avec des parties prenantes externes.
- Communiquer la charte éthique du groupe Sigma.

# NOS ACTIONS ET ENGAGEMENTS : DROITS DE L'HOMME



# PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME



Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme



Principe 2

Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme

#### Nos principes

Sigma s'engage à respecter les conventions de l'Organisation internationale du Travail et porte une attention toute particulière à s'assurer que les droits fondamentaux du travail sont respectés, notamment la liberté d'association, la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants.

Sigma est attaché à la diversité de ses collaborateurs. Il s'engage à ne faire aucune discrimination directe ou indirecte en matière de relation et de condition de travail, fondée, entre autres, sur l'âge, la couleur, l'état matrimonial, le handicap, la nationalité, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou sociale, la race, la religion, et le sexe. Cette politique de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche mais perdure également durant l'ensemble du parcours professionnel.

#### La mise en œuvre

- Un accord Egalité professionnelle 2016-2018 intègre des indicateurs de suivi et des objectifs précis, ce qui traduit une implication de la direction sur ces questions. Les femmes représentent 28% de l'effectif total et 25% des cadres. Sur la même période, 26% de bénéficiaires de formations sont des femmes.
- Un accord de Gestion prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) intègre les enjeux liés à l'emploi des séniors. Les séniors représentent 4,5% de l'effectif total et peuvent bénéficier d'un dispositif de réduction de temps de travail spécifique. Des informations régulières sont organisées.







# NOS ACTIONS ET ENGAGEMENTS : DROITS DE L'HOMME

#### La mise en œuvre

- La Mission Handicap créée en 2007 porte au quotidien les valeurs de l'entreprise que sont la solidarité et l'engagement au travers d'actions facilitant le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi de collaborateurs en situation de handicap. Le taux d'emploi de travailleurs handicapés a doublé depuis 2011 mais reste toujours sous le seuil des 6 %.
  - Un lien fort avec une douzaine d'école du territoire facilite un dispositif d'accueil des jeunes (alternants, stagiaires).
  - Un règlement intérieur complet rappelle les articles du code du travail sur le harcèlement moral et le harcèlement sexuel, l'échelle des sanctions disciplinaires, les droits de la défense.
- Le respect de la confidentialité des données concernant les collaborateurs (données personnelles, rémunération, évaluation).







- Mettre en place un plan de prévention des risques psychosociaux (RPS), dont harcèlement et agissements sexistes.
- Renforcer la politique du groupe en matière de santé et de sécurité.
- Mettre en place un document unique d'évaluation des risques (DUER) pour tous les sites et le compléter avec des objectifs RPS : travail de nuit, astreintes, addiction...

# **NOS ACTIONS ET ENGAGEMENTS: CONDITIONS DE TRAVAIL**



# PRINCIPES RELATIFS AUX NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

	Principe 3	Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
Å	Principe 4	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire
	Principe 5	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
+0	Principe 6	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

### Nos principes

Le groupe Sigma entend s'appuyer sur le dialogue et l'ouverture dans les relations internes. Il respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leur choix, qu'il s'agisse notamment de syndicats ou d'organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux sur les questions d'intérêt collectif. Sigma est à l'écoute de ses collaborateurs, notamment grâce à des enquêtes concernant la satisfaction du personnel sur les conditions de travail.

Toute personne travaillant à Sigma a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique, mental ou social.

Sigma est attaché à proposer les conditions d'un équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Il favorise donc le dialogue et l'écoute entre les collaborateurs et leurs supérieurs hiérarchiques afin d'organiser au mieux le travail en fonction des obligations et des attentes de chacun. Le groupe souhaite proposer un environnement de travail où le bien-être de chacun a sa place et fait l'objet d'une véritable considération.



# **NOS ACTIONS ET ENGAGEMENTS: CONDITIONS DE TRAVAIL**

#### La mise en œuvre

- De nombreux accords construits avec les Instances représentatives du personnel.
- La direction affiche la volonté d'associer les représentants des IRP à toutes les étapes des projets :
  - Ces derniers ont d'ailleurs été formés à la lecture des bilans et des comptes de résultat par le commissaire aux comptes de la société,
  - Les changements d'organisation sont présentés au Comité d'entreprise (CE), les réaménagements des espaces de travail et les déménagements sont présentés au Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), et pour information au CE selon les cas.
- Des dispositifs pour informer les salariés et favoriser leur expression :
  - Réunions semestrielles avec tous les salariés du groupe, une communication RH ponctuelle, « cafééchange » trimestriel,
  - Un réseau social d'entreprise (MySigma) avec animation des communautés.
- Des dispositifs favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle :
  - Le télétravail (130 personnes ont choisi de le pratiquer une journée par semaine),
  - Le temps partiel : 15% des salariés en a fait la demande,
  - Une crèche interentreprises : 10 places proposées et utilisées en 2017,
  - Des plages horaires souples pour certains collaborateurs (emplois non postés).





# NOS ACTIONS ET ENGAGEMENTS : CONDITIONS DE TRAVAIL

#### La mise en œuvre

- Une gestion des carrières au service des enjeux stratégiques de Sigma « Univers RH ».
- Un investissement dans la formation supérieur à l'obligation légale.
- Des actions conduites visant à prévenir et à détecter les RPS et à développer le bien-être au travail (baromètre social, sensibilisation des managers, information sur les RPS à destination des salariés).
- Des salariés associés aux résultats de l'entreprise (intéressement, participation).
- Différentes enquêtes de satisfaction auprès des collaborateurs (baromètre social, usage des outils mis à disposition, les services de restauration...) suivies de plans d'actions.
- De nombreuses activités sportives et culturelles portées par des collaborateurs et soutenues par la direction (course à pied, jeux de société, jardinage, massage assis, badminton, pieds-poings, fitness, qi-gong...). Sigma s'est vu décerner le Trophée de l'entreprise la plus sportive en 2017.



- Mettre en œuvre un système de mesure annuelle de Qualité de vie au travail des collaborateurs concernés par le système d'astreinte et de travail en 24/7.
- Renforcer l'efficience du système de Gestion des temps et des activités.
- Mettre en place un accord d'entreprise sur le droit à la déconnexion.
- Encadrer le dispositif de télétravail par un accord d'entreprise.



# NOS ACTIONS ET ENGAGEMENTS : ENVIRONNEMENT



# PRINCIPES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

5 1	Principe 7	Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
5   3   5   3	Principe 8	Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
On	Principe 9	Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de

technologies respectueuses de l'environnement

#### Nos principes

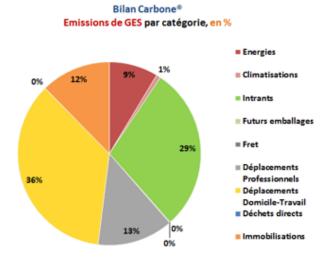
Sigma respecte l'environnement et cherche à réduire l'impact écologique de son activité. Le groupe assume la responsabilité de l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement au sens large.

Cet engagement se reflète dans les actions entreprises au quotidien que ce soit : au niveau des nos datacenters, de nos espaces de travail et de nos déplacements domicile-

Ces trois axes ont été mis en évidence lors de notre premier Bilan carbone en 2010 comme étant les trois principales sources d'émission de Gaz à effet de serre (GES).

#### La mise en œuvre

- Prise en compte de critères environnementaux :
  - Dans la conception et la rénovation de nos locaux,
  - Dans la construction du troisième datacenter incluant des objectifs de performance : Power Usage Effectiveness (PUE) et Datacenter Infrastructure Management (DIM).
- Premier Bilan carbone en 2010, prochain bilan GES en 2019



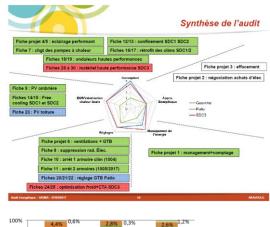


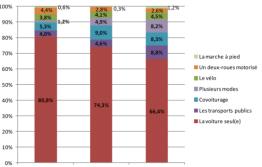


# NOS ACTIONS ET ENGAGEMENTS: ENVIRONNEMENT

#### La mise en œuvre

- Energie : audit énergétique réalisé en 2017 et plan d'actions associé.
  - Les actions sont priorisées en fonction de leurs pertinences en termes de ROI et en lien avec le plan pluriannuel de rénovation de nos locaux,
  - La priorité étant la réduction des consommations électriques.
- De nombreuses actions de réduction des émissions sont déployées dans le cadre du Plan de déplacement Inter-Entreprises : télétravail, promotion de l'usage des transports en commun, covoiturage avec places de parking dédiées. Au fil des années, les pratiques de déplacement évoluent et le taux d'utilisation de la voiture en solo diminue au profit d'autres transports.
- Gestion et valorisation des déchets. L'entreprise émet peu de déchets, cependant les collaborateurs se sont appropriés le sujet et ont mis en place un système de tri suivi d'une valorisation des déchets.





# 

- Formaliser la politique environnementale du groupe en intégrant les cibles de progrès sur les impacts environnementaux entrants et sortants.
- Favoriser le partage des actions environnementales avec les salariés et les parties prenantes externes.
- Renforcer les démarches d'écoconception logicielle et les rendre visibles.

# **NOS ACTIONS ET ENGAGEMENTS : CORRUPTION**



# PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Principe 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

#### Nos principes

Sigma s'assure de traiter honnêtement ses clients, notamment en transmettant des informations nécessaires sur ses produits et services et en faisant preuve d'ouverture sur les questions qui leurs sont liées. La qualité des informations transmises aux différents publics fait partie de la relation de confiance et de transparence que Sigma souhaite instaurer et faire perdurer.

Ce traitement s'applique aussi à nos fournisseurs, sous-traitants et partenaires. L'action de ces derniers intervient dans la valeur des produits et services et joue un rôle important dans la satisfaction du client. Sigma exige d'eux qu'ils respectent strictement toutes les dispositions législatives relatives à leurs activités et à leur environnement professionnel. Le groupe les encourage par ailleurs à s'engager dans une démarche éthique.

Les relations avec ces parties prenantes doivent entretenir une confiance réciproque. Ces décisions reposent sur une évaluation objective de la fiabilité et de l'intégrité du fournisseur ou sous-traitant ainsi que de l'attractivité globale de son offre par rapport à des considérations et objectifs à court et long termes. L'acheteur doit par ailleurs prendre en compte le rôle important qu'il a dans l'écosystème local.

#### La mise en œuvre

- Deux directions dédiées à la relation client avant-vente : La direction Marketing en charge de structurer l'offre Produit ; la direction Commerciale en charge de la relation client avantvente.
- Des équipes dédiées à la relation-client intégrant le traitement des demandes clients (réclamations, incidents, ...), la veille du respect des engagements contractuels, la mesure de la satisfaction client.
- Un processus de gestion des achats pour assurer l'équité lors de la consultation et la sélection des fournisseurs.



- Mettre en place la charte de la relation Client.
- Définir, formaliser et diffuser la charte éthique des pratiques commerciales.
- Identifier les salariés exposés aux risques de corruption et aux pratiques anti-concurrentielles, et les former aux règles à suivre.

# SIGMA EN QUELQUES MOTS

Le Groupe Sigma est une entreprise de services du numérique, spécialisée dans l'édition de logiciels, l'intégration de solutions digitales sur mesure, l'externalisation de systèmes d'information et les solutions cloud.

Il accompagne la transformation digitale de ses clients et base sa proposition de valeur sur la complémentarité de ses métiers, permettant un accompagnement de bout en bout sur les projets IT de ses clients : travailler en amont sur les enjeux métier, développer en cycle court des microservices, les héberger dans ses Datacenters ou sur des plateformes Cloud pour accélérer la diffusion des solutions auprès de l'utilisateur final.







Avec cette triple compétence, et depuis plus de 45 ans, nous sommes l'interlocuteur privilégié de nos clients pour les accompagner sur leur métier, dans la durée, et sur l'ensemble du système d'information.

Ensemble, nous construisons des solutions innovantes au service de leur projet.

800
collaborateurs

+ de 2200
clients

- de 2200
clients

- b implantations nationales
Nantes, Lyon, Toulouse,
Paris, Strasbourg

















Sigma Informatique\* Société du Groupe SIGMA 8 rue Newton CS 84533 44245 La Chapelle-sur-Erdre cedex

www.sigma.fr 🄰 @groupesigma

DIRECTION COMMERCIALE : 02 40 37 14 49 dirco@sigma.fr

<sup>\*</sup> société par actions simplifiée au capital de 1 729 600 euros - 872 803 390 RCS Nantes